

DES RESSOURCES POUR LA PRÉVENTION DES AT GRAVES (RISQUE ROUTIER ET CHUTES DE HAUTEUR)

Le ministère du travail a regroupé sur une [page](#) différentes ressources « produites aux niveaux national et régional afin de prévenir les accidents du travail graves et mortels ».

Ces outils s'adressent en particulier aux acteurs de la prévention.

Sont mis en avant :

- un [mémento à destination des jeunes en formation professionnelle](#) ;
- des [chiffres-clés pour sensibiliser au risque routier professionnel](#) (première cause de mortalité au travail) ;
- la campagne « Zéro risque routier BTP ».

Sont également disponibles :

- des [fiches métier](#) avec des informations sur les métiers, les risques professionnels qu'ils peuvent induire et des propositions de mesures ou d'outils pour agir en prévention ;
- une [fiche sur la prévention des chutes de hauteur](#) : matériau fragile en toiture, le cas pratique des skydomes.

Sur ce sujet des chutes de hauteur, aux Pays-Bas, le risque de chute sur les chantiers de construction reste élevé.

Selon Eurogip, "sur les 200 chantiers qu'elle a visités dans le pays, l'Inspection du travail néerlandaise a constaté plus de 250 violations des dispositions de sécurité sur environ 140 chantiers. La situation était parfois si dangereuse que les travaux ont été immédiatement stoppés. *“Beaucoup d'accidents, susceptibles d'être graves ou mortels, peuvent simplement être évités en se conformant à la loi sur les conditions de travail et en prenant les bonnes mesures de sécurité”*, explique la chef de projet Jane Tijssen de l'Inspection du travail. Celle-ci a surtout mis l'accent sur le risque de chute des toits, auquel sont particulièrement exposés les installateurs de panneaux solaires et les couvreurs. Par exemple, il n'y avait pas d'échafaudages, de clôtures ou de mains courantes. Après un arrêt, le travail ne peut reprendre tant qu'il n'a pas été démontré que la situation est à nouveau sûre."

<https://www.actuel-hse.fr/content/des-ressources-pour-la-prevention-des-graves-risque-routier-et-chutes-de-hauteur>